

Procès verbal

Le samedi 21 mars 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Gérard CHAUMOND.

Secrétaire de la séance : Evelyne SOULA

Présents : Serge BELARD, Louis DALBIES, Evelyne SOULA, Bertrand RIGAUD, Nadine ASTRUC, Geneviève CRUNEL, Jacques CASTRO, Sandra GONCALVES, Laurence PLANTIE, Thomas GOISET

Représentés :

Absents et excusés : Cédric BASSET DE NATTES

Ordre du jour :

- Validation des PV du 09 Mars 2026
- Installation du Conseil Municipal
- Élection du Maire
- Fixation du nombre d'adjoint et leur élection
- Lecture de la Charte de l'élu local
- Délibération des indemnités des adjoints du Maire
- Délibération de désignation des délégués à la Comcom
- Délibération de désignation des délégués à Réseau 11
- Délibération de désignation des délégués à Sivom
- Délibération de désignation des délégués à SMAH
- Délibération de désignation du représentant AGEDI
- Délibération de désignation des délégués à SYADEN
- Désignation du correspondant tempête et défense
- Désignation des délégués au commissions communales
 - Commission Voirie
 - Commission Animation-Ecole-Social
 - Commission Finances-Gestion RH
 - Commission PLU-Projets

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Election des délégués au SYADEN (N° DE_014_2026)

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les deux délégués de cette assemblée au sein du Comité du SYADEN

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :10

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :10

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Madame PLANET CANTALOU Sandra (Titulaire) Dix Voix (10 voix)

- Monsieur GOISET Thomas (Suppléant) Dix Voix (10 voix)

Madame PLANET CANTALOU Sandra et Monsieur GOISET Thomas ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés respectivement délégués Titulaire et suppléant au Comité du SYADEN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé :

Le Maire,

Serge BELARD

Délibération : adoptée

Désignation des représentants à l'ATD 11 (N° DE_015_2026)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la commune approuvant l'adhésion de la commune à l'ATD 11,

Vu les statuts de l'ATD11,

Vu le règlement intérieur de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'ATD 11,

Vu le règlement de fonctionnement de l'ATD11,

Considérant qu'il appartient à la commune de désigner un représentant afin de siéger à l'assemblée générale de l'ATD11,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Désigne M Serge BELARD pour représenter la commune d'AJAC

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Signé :
Le Maire
Serge BELARD

Délibération : adoptée

Election des délégués au SIVOM de la Vallée du Cougaing (N° DE_011_2026)

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les quatre délégués de cette assemblée au sein du Comité du SIVOM de la Vallée du Cougaing

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :10

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :10

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur BELARD Serge Dix Voix (10 voix)
- Madame SOULA Evelyne Dix Voix (10 voix)
- Monsieur RIGAUD Bertrand Dix Voix (10 voix)
- Monsieur GOISET Thomas Dix Voix (10 voix)

Monsieur BELARD Serge, Madame SOULA Evelyne Monsieur RIGAUD Bertrand et Monsieur GOISET Thomas ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués au Comité du SIVOM de la Vallée du Cougaing.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé :

Le Maire,

Serge BELARD

Délibération : adoptée

Election des délégués à la CLECT (N° DE_017_2026)

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le conseil communautaire a procédé à la création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT).

Cette instance est chargée d'évaluer le coût des transferts de compétences des communes vers la communauté qui détermine le montant des attributions de compensation dans le cadre du régime de la fiscalité professionnelle unique.

Suite au renouvellement complet du Conseil Municipal, il appartient au conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne selon les modalités prévues au code général des collectivités territoriales :

Monsieur BASSET DE NATTES Cédric, membre titulaire de la CLECT,

Madame PLANTIE Laurence, membre suppléante de la CLECT.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Signé :

Le Maire.

Serge BELARD

Délibération : adoptée

Election des délégués au SIVU de la STEP du limouxin (N° DE_016_2026)

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les deux délégués tutulaires et les deux délégués suppléants de cette

assemblée au sein du Comité du SIVU de la STEP du Limouxin.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :10

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :10

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur Serge BELARD (titulaire) Dix Voix (10 voix)
- Monsieur Louis DALBIES (Titulaire) Dix Voix (10 voix)
- Monsieur Jacques CASTRO (Suppléante) Dix Voix (10 voix)
- Madame Evelyne SOULA (Suppléante) Dix Voix (10 voix)

Messieurs Serge BELARD et Louis DALBIES ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés délégués titulaires au Comité du SIVU de la STEP du Limouxin.

Monsieur Jacques CASTRO et Madame Evelyne SOULA ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamées déléguées suppléantes au Comité du SIVU de la STEP du Limouxin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé :

Le Maire,

Serge BELARD

Délibération : adoptée

Fixation du nombre d'Adjoints (N° DE_008_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Signé :

Le Maire,

Serge BELARD

Délibération : adoptée

Election du Maire (N° DE_007_2026)

Le 21 Mars 2026 à 18h30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame Evelyne SOULA , la doyenne des conseillers.

Le conseil a choisi pour secrétaire, Madame Evelyne SOULA.

Deux volontaires se sont désignés comme assesseurs : Madame Sandra PLANET CANTALOU et Monsieur Jaques CASTRO

Etaient présents : dix conseillers

Formant la majorité absolue des membres en exercice.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est organisé un

3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Procède au vote, sur papier blanc fermé.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 10
- bulletins blanc ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 10

A obtenu :

- Monsieur Serge BELARD : 10, dix voix.

Monsieur Serge BELARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme,

Le Maire,

Délibération : adoptée

Portant sur les indemnités des adjoints au Maire (N° DE_009_2026)

Le Maire, rappelle à l'assemblée qu'une loi a été voté en décembre 2025 concernant les indemnités de fonction des Maires et de leurs adjoints;

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l' élu local, publiée au journal officiel du 23 décembre 2025, augmente les indemnités de fonction des élus dans les communes de moins de 20 000 habitants et modifie le calcul de l'enveloppe globale. Cette revalorisation des indemnités est applicable depuis le 24 décembre 2025 ;

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux maximum des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi;

Considérant que l'augmentation voté en décembre 2025 est applicable ; Sur le rapport du Maire,

Après avoir ouï Monsieur le Maire et en avoir délibéré

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- De passer les adjoints au Maire sur le nouveau barème à compter de leur investiture.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Evelyne SOULA Serge BELARD

Secrétaire de séance Président de séance

Délibération : adoptée

Désignation des délégués à RéSeau 11 (N° DE_010_2026)

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les deux délégués de cette assemblée au sein du Comité de Réseau 11

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :10

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :10

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur CASTRO Jacques (Titulaire) Dix Voix (10 voix)

- Monsieur BASSET DE NATTES Cédric (Suppléant) Dix Voix (10 voix)

Messieurs CASTRO Jacques et BASSET DE NATTES Cédric ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés respectivement délégués titulaire et suppléant au Comité de Réseau 11

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé :

Le Maire,

Désignation des représentants d'AGEDI (N° DE_013_2026)

Le Conseil municipal de la commune d'Ajac, dûment convoqué, s'est réuni le 21 mars 2026, sous la présidence de Serge BELARD, Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune d'Ajac au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1. DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **Madame CRUNEL Geneviève**
- 2. DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Monsieur BELARD Serge**
- 3. PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- 4. AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à **Ajac**, le 21 mars 2026.

Le Maire, (*Signature et Tampon*)

Elections des délégués au SMAH HVA (N° DE_012_2026)

Monsieur le Président expose qu'à la suite du récent renouvellement général du Conseil Municipal il y a lieu de désigner, au scrutin secret, les deux délégués de cette assemblée au sein du Comité du SMAH HVA

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a écrit son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis fermé au Président.

Le dépouillement auquel il a été procédé dès réception par le Président de la totalité des bulletins de vote établis, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :10

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante

ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés :10

Majorité absolue : 5

Ont obtenu :

- Monsieur RIGAUD Bertrand (Titulaire) Dix Voix (10 voix)

- Monsieur GOISET Thomas (Suppléante) DixVoix (10 voix)

Messieurs RIGAUD Bertrand et GOISET Thomas ayant obtenu la majorité absolue ont été proclamés respectivement délégués Titulaire et Suppléante au Comité du SMAH HVA.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signé :Le Maire

Serge BELARD

Délibération : adoptée

Gérard CHAUMOND
Président de séance

Evelyne SOULA
Secrétaire de séance